

histoire de velo

Par **Nénou**, le **10/05/2008** à **15:00**

Salut ^^

Voilà, j'ai un cas pratique à faire en droit civil et j'avoue que j'ai un peu de mal à le résoudre...Un petit peu d'aide ne serait pas de refus

Les faits :

- le 16 mai, M.H vend son vélo à M.G.

- le 18 mai, M.G vient le chercher, mais il n'a pas pu rentrer chez lui sur son nouveau vélo à cause d'un orage violent. Les 2 hommes conviennent alors que M.G repassera prendre le vélo le 20 mai.

- cependant, le lendemain (donc le 19 mai) M.H décide de vendre son vélo à M.K qui paye immédiatement et emporte le vélo avec lui.

M.G qui tient absolument à avoir le vélo peut-il demander à M.K la restitution du vélo ?

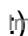
ma réponse : le code civil préfère celui qui a pris en 1er possession de la chose (donc ici c'est M.K puisqu'il part chez lui avec le vélo). C'est lui qui a pris matériellement livraison de la chose.

Il en devient donc propriétaire. Cependant, M.G peut mettre en œuvre la responsabilité personnelle du vendeur de mauvaise foi.

Vous pensez que ça ira si je met ça ?

Comment prouver la mauvaise foi du vendeur ?

Thanks

 image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **10/05/2008** à **15:35**

ta réponse est comment dire ... lacunaire

il faut que tu commences par définir la relation entre H et G

ensuite le retard

puis la relation entre H et K

une fois cela fait tu pourras poser le ou les problèmes juridiques

et la seulement tu pourras les résoudre

par rapport a ta réponse, tu as à mon avis le second problème juridique, mais ta réponse n'est pas la bonne étant donné qu'il te manque le premier problème juridique

Par **Camille**, le **12/05/2008** à **15:08**

Bonjour,

Et jeter un coup d'oeil, éventuellement, à ce qui est dit sur l'action paulienne...